

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE1^{ère} séance de l'année 2017Mercredi 1^{er} février 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.02.01/393

**Approbation de l'adhésion
de la Communauté d'Agglomération
de la Riviera du Levant
au Syndicat de Valorisation des Déchets (SYVADE)
de la Guadeloupe**

L'an deux mille seize, le mercredi 1^{er} février, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Georges DAUBIN*, 2^{ème} Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, et le 1^{er} Vice-Président, *Monsieur Jacques BANGOU*, étant empêchés, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 25 janvier 2017.

Présents : 30		
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maric-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Denis	BERNADOTTE	
Mme Alberta	ALBERI	

Excusé représenté : 1**Vice-Président :**

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
Pouvoir à Madame Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 11**Le Président**

M. Eric JALTON

Vice-Président :

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Max CELIGNY

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Harry DURIMEL
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
M. Alix NABAJOTH
M. Olivier SERVA
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty WALPO
Mme Nadège THÉOPHILE

Absents : 8**Vice-Présidents :**

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert MICHELY

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE
M. Jean-Luc CELIGNY
M. Jocelyn LEREMON
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN

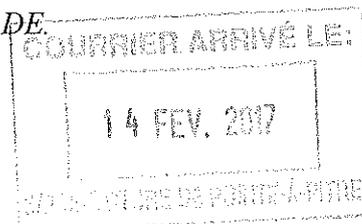
COURRIER ARRIVÉ LE:

14 FEV. 2017

Mairie de Pointe-à-Pitre

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-13 à L2224-17, L5211-18 à L5211-20, L5711-1 et suivants, L5721-1 et suivants;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU l'arrêté préfectoral n°R01-2016-06-02-002 du 2 juin 2016 portant extension du périmètre du SYVADE de la Guadeloupe au territoire de CAP Excellence;
- VU les statuts du SYVADE de la Guadeloupe;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président;
- VU le courrier du SYVADE référencé 124/16 du 8 décembre 2016, notifiant à CAP Excellence la délibération n°2016/11/33 du 23 novembre 2016 de son Conseil Syndical, approuvant l'intégration de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant comme membre du SYVADE;

Considérant le rapport du Président;

Conformément aux articles L 2224-13 à 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et leurs groupements sont chargés de l'élimination des déchets des ménages, comprenant les opérations de collecte et de traitement.

CAP Excellence a transféré la part « traitement » de cette compétence au SYVADE de la Guadeloupe depuis son adhésion le 2 juin 2016.

Par courrier en date du 8 décembre 2016, reçu en le 19 décembre, le SYVADE a notifié à CAP Excellence l'avis favorable de son Conseil Syndical sur la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant au SYVADE, sollicité par délibération du 19 août 2016.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des communes et EPCI membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de leur saisine pour se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Considérant l'intérêt que le SYVADE exerce la compétence « *Traitement des déchets* » sur un large territoire, conformément au projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Guadeloupe en cours d'approbation;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1 – D'émettre un avis FAVORABLE à la modification des statuts du Syndicat de valorisation des déchets (SYVADE) de la Guadeloupe permettant d'intégrer la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant comme membre du syndicat.

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Président du SYVADE ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 14 FEV. 2017

Le Président de séance



Georges DAUBIN
Vice-Président

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Président du SYVADE, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 14 FEV. 2017

